

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2011

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER,
Mmes HUREAU, JACOB, RENOULT, VAILLANT
Melle PHILIPPON.

Était excusé :

M. BEAUFORT (pouvoir à P. COSTE)

La séance est ouverte à 19h45. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er décembre 2010 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.
Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Engagement des budgets 2011 :

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible sur délibération d'engager 25% du montant des budgets investissement et fonctionnement de l'année 2010 pour l'année 2011 dans l'attente du vote du budget primitif 2011. Cette disposition permet d'assurer officiellement le fonctionnement financier de la commune. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Certification PEFC :

M. le Maire rappelle l'objet de cette certification à savoir que les bois de la commune sont entretenus et exploités dans les règles de l'art. Cette certification permet, entre autre, d'assurer une meilleure vente, par l'O.N.F., des bois abattus dans les « usages » de Gland. Le coût de la certification s'élève à 45 € sur 5 ans. M. le Maire demande l'autorisation de demander cette certification et d'inscrire au budget de la commune la dépense. L'ensemble du Conseil Municipal n'ayant aucune objection à cette demande, la délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Reconduction de la convention « école » avec la Mairie de Brasles :

La convention étant à expiration, la Mairie de Brasles sollicite la reconduction de cette dernière pour trois ans. Elle fixe le montant de la contribution par élève de Gland fréquentant l'école de Brasles. Cette contribution doit être inscrite au budget et fait partie des obligations de la commune de Gland. Dans la nouvelle convention, le montant par élève est porté à 216,05 €. pour l'année scolaire 2010-2011. M. le Maire demande l'autorisation de signer la dite convention au nom de la commune et l'inscription de la dépense au budget de fonctionnement. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Point sur les dossiers en cours :

a) Demande de subventions pour l'année 2011 :

M. le Maire communique les courriers des associations sollicitant une subvention pour assurer leur fonctionnement pour l'année 2011. Dans le but de préparer au mieux le budget primitif, une première liste de bénéficiaires est établie en commun ainsi que les montants susceptibles d'être attribués à savoir :

Bibliothèque de Gland (300 €), ACPG-CATM (100 €), APEI (200 €), 4 Feuilles (150 €)
A cette liste, il conviendra d'ajouter la subvention au CCAS (3000 €) et la subvention au Foyer Rural dont le montant reste à déterminer en fonction de la demande non encore formulée avec précision

b) Travaux de Voirie :

M. le Maire présente les différents devis établis par la société SASVM à notre demande pour la réalisation de divers travaux de voiries sur la commune :

1. Rue d'En Bas (au cas où l'entreprise TPL serait défaillante) En principe ces travaux devraient être pris en charge par cette entreprise puisqu'il s'agit de malfaçons constatées de façon contradictoire. Il faut néanmoins attendre la réception des travaux pour en être sûr. Le devis a été établi par anticipation au cas où....

2. Trottoirs du centre bourg : 9696 €

3. Place du calvaire : réfection en enrobé 424,80 € / réfection en pavés 3795 €

4. Bateau du 9 rue de Château-Thierry et caniveau à la Fraîche Fontaine : Montant en cours d'estimation.

5. Travaux de reprise du réseau pluvial place de la Fontaine St Jean : pose d'une grille collectrice sur le domaine public devant la porte d'entrée de la propriété de M ; Marchand. Si grille de 250 mm : 2905 € / si grille 400 mm : 3475 € Ces travaux permettront de prévenir toute entrée d'eaux de ruissellement en cas de fortes précipitations dans la propriété de M. Marchand.

Les montants annoncés s'entendent Hors Taxe..

c) Accès aux gîtes de Champillon :

M. le Maire donne une première évaluation des coûts de la réalisation de la patte d'oie permettant un accès aux gîtes de Champillon mais également le retournement des camions de collecte des ordures ménagères. Celle-ci étant trop approximative, un devis plus précis sera demandé auprès d'une entreprise spécialisée. Une demande de subvention auprès du F.D.S. (Fond départemental de Solidarité) sera faite au titre des travaux routiers l'année 2011.

d) Réforme des collectivités territoriales :

M. le Maire fait un exposé aussi clair que possible de la réforme qui devrait s'appliquer en 2014. Il subsiste néanmoins des zones d'ombre car, bien que votée, la loi nécessite encore d'être précisée.

4/ Questions diverses :

a) Motion contre la fermetures des classes dans le sud de l'Aisne : (voir annexe)

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la motion contre la fermeture possible d'une classe à l'école de Brasles et contre l'ensemble des conséquences, dans le département, de la politique menée en matière d'Education. L'ensemble du Conseil n'ayant pas d'objection à formuler, la motion adoptée à l'unanimité des présents ou représentés. Elle sera transmise à la Sous-Préfecture.

b) Indemnisation déneigement :

Les viticulteurs sont de nouveau remerciés de leur participation active au déneigement du village au cours des épisodes neigeux de décembre. M. le Maire souligne qu'il semble impératif que les personnes et les matériels soient assurés en cas d'accident d'une part, et d'autre part qu'ils soient indemnisés pour le temps passé et le prêt du matériel lorsqu'ils assurent ces missions pour le compte de la commune. A l'image du Conseil Général, il est nécessaire que la commune passe des conventions avec les éventuels prestataires. Ces conventions permettent à la fois d'assurer les personnes et les biens et de verser, s'ils le

souhaitent, des indemnités fixées de façon contractuelle entre les parties. Une réunion avec les partenaires bénévoles sera convoquée pour proposer ces conventions.

Par ailleurs, l'employé communal ayant, lors de ces opérations de déneigement, effectué un nombre d'heures supplémentaires non négligeable, le Conseil Municipal mandate M. le Maire et M. l'adjoint chargé du personnel d'étudier les modalités pratiques de versement d'une indemnité de « déneigement » équivalente au montant des heures supplémentaires effectuées.

c) **Acquisition de matériel :**

M. le Maire fait un compte rendu des premières prospections en vue de remplacer la tondeuse autoportée par un matériel plus polyvalent (tonte, salage, déneigement, balayage)

Il s'agirait de faire l'acquisition d'un mini tracteur sur lequel il serait possible d'adapter différents accessoires permettant ces travaux.

Compte tenu du coût des acquisitions envisagées et des possibilités financières de la commune, M. le Maire propose d'abonder le compte dépenses imprévues du budget primitif d'environ 3000 à 5000 € en 2011 et de solliciter dès cette année une subvention d'équipement à la DGE de 30 % pour une acquisition en 2012 voir 2013. Le Conseil Municipal donne son approbation à ce projets et aux dispositions financières envisagées.

d) **Remerciements :**

M. le Maire fait lecture des différents courriers de remerciement reçu en Mairie pour le déneigement de la commune (M. Pellot) et les anniversaires souhaités à nos anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.